

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

OBJET :

Autorisation budgétaire spéciale 2023 - Budget général et budgets annexes

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSERE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTROYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2023 ne sera présenté que courant janvier 2023, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2023 lors de son adoption.

BUDGET GENERAL

Nature M14 / Nature M57	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
Chapitre 20		
	552 726.00	73 000.00
202 - Réalisation documents d'urbanisme	12 000.00	3 000.00
2031 - Frais d'études	403 124.00	60 000.00
2033 - Frais d'insertion	63 029.00	10 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	74 573.00	0.00
Chapitre 204		
	4 987 377.80	0.00
204114 - Subv.aux organismes publics - Voirie	183 370.00	0.00
2041642 / 20415342- Subv. d'équip. versées SPIC	4 787 507.80	0.00
20421 - Subv.d'équip. Personnes de droit privé	6 500.00	0.00
20422 - Subv. d'équip. Personnes de droit privé	10 000.00	0.00
Chapitre 21		
	2 010 899.36	226 500.00
2111 - Terrains nus	168 628.00	0.00
2112 - Terrains de voirie	141 463.50	0.00
2115 - Terrains bâtis	237 100.00	0.00
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	17 250.00	0.00
21318 - Autres bâtiments publics	16 560.00	0.00
2152 - Installations de voirie	51 470.00	0.00
2182/21828 - Matériel de transport	340 000.00	60 000.00
2183/21838 - Matériel informatique	192 100.73	15 000.00
Chapitre 21	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
2184/21848 - Mobilier	61 170.13	1 500.00

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

2188 - Autres immobilisations corporelles	785 157.00	150 000.00
---	------------	------------

Chapitre 23	12 855 660.91	1 600 000.00
2313 - Construction	6 854 239.46	800 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	5 997 421.45	800 000.00
2316 - Restauration collection et œuvres d'art	4 000.00	0.00
Chapitre 4541201	150 000.00	20 000.00
4541/45411 - Travaux d'office pour le compte de tiers	150 000.00	20 000.00

BUDGET PARKINGS

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
Chapitre 20	3 000.00	750.00
2033 - Frais d'insertion	3 000.00	750.00
Chapitre 21	26 918.00	1 500.00
2183 - Matériel informatique	10 247.00	0.00
2184 - Mobilier	400.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	16 271.00	1 500.00
Chapitre 23	2 177 413.80	0.00
2313 - Constructions	2 176 413.80	0.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 000.00	0.00

BUDGET QUATTRO

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
Chapitre 20	1 500.00	0.00
2033 - Frais d'insertion	1 500.00	0.00
Chapitre 21	36 926.57	5 000.00
2183 - Matériel informatique	5 307.51	0.00
2184 - Mobilier	400.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	32 219.06	5 000.00

BUDGET ABATTOIR

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
Chapitre 20		
	7 513.78	0.00
2031 - Frais d'études	997.06	0.00
2033 - Frais d'insertion	6 516.72	0.00
Chapitre 21	7 000.00	0.00
2154 - Matériel industriel	7 000.00	0.00
Chapitre 23		
	7 858 000.00	1 000 000.00
2313 - Immobilisation en cours, constructions	7 858 000.00	1 000 000.00

BUDGET REGIE INFORMATION URBAINE

	BUDGET VOTE 2022	AUTORISATION 2023
Chapitre 20		
	22 000.00	0.00
2051 - Concessions et droits similaires	22 000.00	0.00
Chapitre 21		
	278 000.00	16 000.00
2138 - Autres constructions	200 000.00	0.00
2153 - Installations à caractère spécifique	60 000.00	15 000.00
2183 - Matériel de bureau et informatique	5 000.00	1 000.00
2184 - Mobilier	1 000.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	12 000.00	0.00

Décision:

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 23 novembre 2022 :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2023.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 37
- CONTRE : 3

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY



Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Affiché ou publié le : 15 DEC. 2022